

Trois questions... au secrétaire général du PDG

**Faustin Boukoubi : « Il y aura un congrès extraordinaire le 12 mars prochain »**

Propos recueillis par : ON-DOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

*Au sortir des réunions du Comité permanent du Bureau politique, puis du Bureau politique, lesquelles ont suivi la déclaration de candidature du président Ali Bongo Ondimba à la prochaine Présidentielle, le patron de l'exécutif du Parti démocratique gabonais (PDG), au pouvoir, s'est prêté à nos questions. Occasion pour lui de décliner les principales décisions des dites assises. Tout comme il est revenu sur la tournée nationale qu'il vient d'effectuer à travers les localités du pays.*

**L'union.** Monsieur le secrétaire général, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, par ailleurs "Distingué camarade président" du PDG, vient de déclarer sa candidature à la prochaine élection présidentielle de cette année. Comment réagissez-vous à cette initiative ?

**Faustin Boukoubi :** La déclaration du président nous amène à engager le processus de désignation du candidat du parti à l'élection présidentielle de 2016. Nous avons aussitôt réuni les deux instances délibérantes que sont le Comité permanent du Bureau politique et le Bureau politique, aux fins d'arrêter le calendrier des actions à



Photo : Aristide Moussavou

Faustin Boukoubi : "La consolidation de l'unité du parti demeure un souci majeur pour moi."

mener à cet effet. Aux termes des dispositions de l'article 29 des Statuts issus du congrès des 5, 6 et 7 avril 2013, "le président du parti est le candidat unique du parti à l'élection du président de la République. Il est investi au cours d'un congrès convoqué à cet effet". Le processus engagé doit aboutir à la tenue d'un congrès extraordinaire. Les membres du Comité permanent et du Bureau politique ont pris des résolutions recommandant au congrès d'investir le président Ali Bongo Ondimba, en application des

dispositions statutaires.

**Avez-vous déjà arrêté un calendrier pour la suite du processus ?**

Le calendrier arrêté pour la suite du processus prévoit la tenue des congrès provinciaux les 4, 5 et 6 mars prochains, c'est-à-dire à la fin de cette semaine. Ensuite, aura lieu le congrès national le 12 mars prochain, concomitamment avec l'organisation du 48e anniversaire du parti à Libreville. Enfin, dans toutes les fédérations, l'ont célébrera le 12 mars en différé, tout en vulgarisant les décisions du congrès, dans toutes les provinces.

**Vous venez d'effectuer une tournée nationale en vue de redynamiser votre parti et préserver son hégémonie sur le terrain et dans tous les coins du Gabon. Pouvez-vous, ici, faire un bilan des actions menées à cette fin ?**

La tournée interdépartementale que nous avons effectuée entre octobre et février 2016 consistait à entretenir des contacts avec la base du parti. A cette occasion, nous devions échanger

avec les militants, sympathisants et même au-delà. Nous avons à cœur de nous imprégner des préoccupations de la population et des réalités locales, en vue d'en rendre compte aux autorités compétentes, en l'occurrence le gouvernement. Nous avons touché du doigt ces réalités. Nous nous sommes attelés également à sensibiliser la base sur l'action du président et du gouvernement, non sans relever les réalisations, mais aussi les obstacles qui ne permettent pas le respect du calendrier du programme gouvernemental. La volonté inébranlable dont fait montre le chef de l'Etat dans la poursuite de la mise en œuvre de son projet de société a convaincu les militants de la nécessité de lui accorder une nouvelle chance. D'où les appels à sa candidature. La consolidation de l'unité du parti demeure un souci majeur pour moi. Les rapprochements des différents responsables politiques, voire les réconciliations ont donc constitué un volet important de cette tournée. Les objectifs ont été largement atteints et les perspectives favorables. Toutefois, s'agissant de la gestion des ressources humaines, la persévérance dans l'action de sensibilisation s'avère nécessaire et je m'arme de patience pour cela. Car les victoires sont au bout de la solidarité et des synergies.

**Tribune des Partis politiques**

**Illégalité !**

HIER pédégiste pur et dur, aujourd'hui opposant et pourfendeur du régime en place incarné par le Parti démocratique gabonais (PDG) dont il aura été un des chantres impénitents et incontestés, nul ne pouvait imaginer que le jour viendrait où Jean-François Ntoutoume Emame allait changer de bord politique. Confirmant ainsi l'assertion selon laquelle : la politique, comme la vie, n'est pas une ligne droite.

Depuis lors, pour des raisons propres à lui, déjà étalées à diverses occasions, ce vieux baroudeur du marigot politique national fait la promotion de son nouveau label: le "Mouvement patriotique et démocratique pour la refondation" (MPDR). C'est au nom de celui-ci qu'il investit désormais certains quartiers de Libreville, en donnant dans la foulée des coups de boutoir à un régime pédégiste qui l'a pourtant materné. "Ceux qui se moquent de notre patrie, qui l'insultent ne sont pas dignes de vivre dans ce pays (...). Le pays est par terre, parmi les nouveaux rois, des apatrides qui ne pouvaient même pas être marmitons chez eux".

Mais pourra-t-il être candidat au nom de son MPDR ? A coup sûr non ! Pour la simple raison, avance-t-on, que ce mouvement politique, au nom duquel il parle déjà, n'est pas encore déclaré, pour être reconnu, au ministère de l'Intérieur.

Le président autoproclamé agit donc dans l'illégalité. On est là face à une "usurpation" de titre, de l'avis des érudits du droit, qui pourrait même faire en sorte que l'ancien maire de Libreville soit frappé des "troubles à l'ordre public". En considération du tintamarre politique qu'il fait désormais au nom d'une entité politique qu'il sait, qu'elle n'existe encore, en réalité, que de nom.

Par-delà des interprétations erronées, il

faut simplement comprendre que l'ancien baron du PDG a feint d'ignorer les dispositions légales. Notamment celles contenues dans la loi n°16/2011 du 14 février 2012 portant modification de la loi n°24/96 de juin 1996 relative aux partis politiques.

En effet, si l'article 5 dispose que : "Tout citoyen ou groupe de citoyens peut créer un parti politique", celle-ci stipule néanmoins, en son article 7 que "La déclaration d'un parti politique se fait par le dépôt d'un dossier en triple exemplaires auprès des services compétents du ministère de l'Intérieur...". Ce qui n'a pas été le cas.

Et l'article 9 de renchéirir que "Le dépôt du dossier de déclaration d'un parti politique donne lieu, dans un délai de 30 jours ouvrables, à la délivrance d'un récépissé de dépôt". Lequel récépissé, entendez bien, ne confère pas, loin s'en faut, la capacité juridique.

Pourtant lui, le légaliste, a foulé aux pieds toutes ces dispositions. En se proclamant urbi et orbi, président d'une écurie politique qui n'a pas de légalité. Si tant est que son alinéa 1, l'article 12, de la loi susmentionnée, dispose pour sa part que seul "Le récépissé de déclaration confère au parti politique la personnalité et la capacité juridique". Et ce conformément aux dispositions de l'article 6 qui mentionnent, en amont, que "La déclaration d'un parti politique confère (également) à celui-ci la personnalité et la capacité juridique lui permettant d'exercer des activités liées à son objet social".

Mais l'on apprend, en la matière, que Jean-François Ntoutoume Emame n'est pas le seul à figurer dans ce registre de l'illégalité.

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE ET DES HYPOTHEQUES**

**AVIS AU PUBLIC**

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis, passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R. I.	Date de la R. I.	Parcelle	Section	Ville ou District
12 467	19 février 2016	218	YF1	Akanda
12 473	23 février 2016	8	NT3	Ntoum
12 475	26 février 2016	121	R	Libreville
12 476	26 février 2016	286-287	NE	Port-Gentil
12 478	29 février 2016	5	YH8	Akanda



P.O. Annick NGOMAYONG